



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 3 avril 2023, le conseil municipal, dûment convoqué en date du 30 mars 2023,
S'est réuni à 20 heures 30 minutes en mairie, sous la présidence de Monsieur Maryannick GARIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de procurations : 2

Nombre de votants : 12

Etaient présents : Mr Maryannick GARIN, Mme Dylette THILL, Mr Gilles BERGES, Mr SAVEL Charles, Mr René FAUVERGE, Mme Sylvie ALDEGUER, Mr Alain DEWAEGHEMAECKER, Mr Didier SIRVEN, Mr Pierre HELSLOOT, Mme Virgine HUGOUVIEUX,

Absents excusés : M. Hervé CHASTAN, Mr David BES, Mme Eloïse DEGOUY, Mr Yanick ABADIE

Procuration : Mr David BES à M. Maryannick GARIN, Mr Hervé CHASTAN à Mr René FAUVERGE

Secrétaire de séance : Mme Dylette THILL

Le conseil municipal est invité à valider le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 Mars 2023 – aucune remarque – approuvé à l'unanimité

BUDGET PREVISIONNEL 2023 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Il fait apparaître en recettes et en dépenses les engagements financiers de fonctionnement et d'investissement de la commune pour 2023 et tient compte des résultats de l'année précédente.

Sur proposition du Maire, et à l'unanimité, un budget global de **80 322,25 €** est adopté, se décomposant comme suit :

Section fonctionnement : **48 770,20 €**. Section investissement : **31 552,05 €**.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter les taux de fiscalité directe locale pour 2023 comme suit :

Taxe foncière sur propriété bâtie	26,48
Taxe foncière sur propriété non bâtie	45,06
Taxe d'habitation	16,49
Taxes remplaçant la taxe professionnelle : CFE	23,59

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal un tableau récapitulatif de l'ensemble des subventions à verser aux associations pour l'année 2023.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil faisant partis des associations Vivre à Clansayes et Club du 3^{ème} âge de ne pas prendre part au vote.

Après examen des propositions, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les subventions inscrites dans le tableau ci-dessus.

Art.	Libellé	MONTANT
6574	Subventions aux associations	
	Comité des fêtes	1300,00
	Vivre à Clansayes	350,00
	ACCA	250,00
	Club du 3 ^o âge	350,00
	Dynamic Gym	350,00
	Paysage	250,00
	ZUMBA	250,00
	Golf	250,00
	Amicale Pompiers St Paul	200,00
	Jeunes Sapeurs-Pompiers	200,00
	ATRE	200,00
	Donneurs de sang St Paul	200,00
	LYRE de ST Paul	300,00
	Sté sauvegarde monuments 26	200,00
	Mémoire de la drome	100,00
	les restaurants du cœur	500,00
	Téléthon	500,00
	Amicale des Pompiers St Paul - Bal	875,00
	1 : Sous total	6625,00
	Diverses	2375,00
	2 : Sous Total	2375,00
	TOTAL	9000,00

BUDGET PREVISIONNEL 2023 DE LA COMMUNE

Il fait apparaître en recettes et en dépenses les engagements financiers de la commune pour 2023 et tient compte des résultats de l'année précédente.

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, un budget global de **1 127 361,62€** est adopté, se décomposant comme suit :

Section fonctionnement : elle s'équilibre à hauteur de **653 858€** (dont 190 410 € d'autofinancement).

Section investissement : elle s'équilibre à hauteur de **473 503.62€**.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23h30

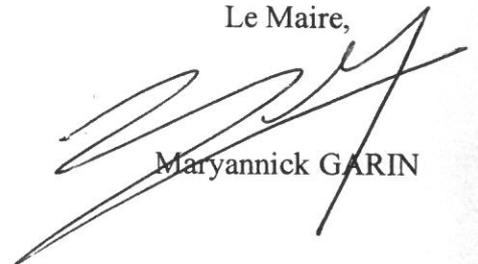
La secrétaire,



Dyllette THILL



Le Maire,



Maryannick GARIN

Affiché le 13 avril 2023



